

Date de convocation : 12 octobre 2020

PRÉSENTS : Claude BRUNAUD, Cédric PELTIER, Nadège SENAMAUD, Yves PINAUD, Caroline PARBAUD, Bernard CAMPORESI, Dominique THOUREAU, Vincent COMBELLE, François DELURET, Marie PAILLER, Jean-Paul PAILLEY, Isabelle BOUDINAUD, Gaëlle FAURE, Pauline TARNAUD, Cécile VIDAL, François VERINAUD.

ABSENTS AVEC DÉLÉGATION : Caroline POLONY - délégation donnée à Nadège SENAMAUD
Karine DELAGNIER - délégation donnée à François
VÉRINAUD

EXCUSES : Claude BASTIER.

Secrétaire de séance : Vincent COMBELLE

Claude BRUNAUD ouvre la séance à 20 h 30.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 18 septembre 2020 :

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu du Conseil Municipal du 18 septembre 2020 est adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité

Délibération N° 036-2020 : Renouvellement de la Délégation de Service Public Multi-Accueil – Choix du délégataire

Le Conseil Municipal,

- Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 56/2013 en date du 11 octobre 2013, le Conseil Municipal a adopté le principe du recours à une délégation de service public sous forme d'affermage pour l'exploitation et la gestion de la structure Multi Accueil, et ce pour une durée de 6 ans à compter du 25 Août 2014.
- Considérant que le contrat d'affermage conclu le 1^{er} août 2014 avec le délégataire, la Mutualité Française Limousine, est arrivé à échéance le 31 juillet 2020,

- Vu la délibération n°025-2020 du 26 juin 2020 prolongeant la durée de la délégation de service public de trois mois, soit jusqu'au 31 octobre 2020,
- Considérant la volonté du Conseil municipal de renouveler la délégation de service public pour la gestion du multi-accueil « Câlines et Galipettes »,
- Un avis d'appel public à candidatures a été lancé le 7 août 2020 au BOAMP et sur le profil d'acheteur de la commune. La réception des candidatures a été fixée au 15 septembre 2020 et la réception des offres au 21 septembre 2020.
- Le projet de contrat d'affermage, le règlement de consultation ainsi que les plans des locaux, l'inventaire du matériel et la liste du personnel et de leurs avantages sociaux ont été mis à disposition des candidats lors du lancement de l'appel d'offres.
- Deux dossiers ont été déposés. L'un par la Mutualité Française Limousine – 39 Avenue Garibaldi – 87 000 LIMOGES, l'autre par l'association des PEP87 – 2 rue de Fürth 87000 LIMOGES.
- La commission de suivi de délégation de service public créée par délibération n°20/2020 en date du 26 juin 2020, conformément à l'article L. 1411-5 du CGCT, s'est réunie le 28 septembre 2020 pour étudier les candidatures et les offres.
- Cette commission a constaté que les deux candidats avaient déposé l'ensemble des pièces nécessaires à l'appréciation de leur candidature.
- La commission de suivi de délégation de service public a souhaité organiser un entretien avec les deux candidats afin d'obtenir des précisions sur les modalités financières mentionnées dans leurs dossiers respectifs. Les entretiens ont eu lieu le 8 octobre 2020.
- Suite à la présentation d'un rapport détaillé et comparatif des offres, la commission a émis un avis favorable à la candidature des PEP 87.
- Au vu de l'avis de ladite commission, Monsieur le Maire propose de retenir la candidature de :
- PEP 87 - 2 rue de Fürth 87000 LIMOGES.

pour le motif suivant :

« Les deux candidatures ont une bonne connaissance du secteur et des acteurs institutionnels et ont présenté une démarche partenariale et de proximité favorisant une collaboration optimale entre la Commune de Bonnac la Côte et le délégataire. Cependant, l'offre du candidat retenu étant économiquement la plus avantageuse, il est proposé de la retenir au détriment de celle de la Mutualité Française Limousine. »

- **Après en avoir délibéré,**

Décide :

- **DE RETENIR** en qualité de délégataire l'association PEP 87, pour l'exploitation et la gestion de la structure multi-accueil située 14 rue du 08 mai 1945 à Bonnac la Côte.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec le Représentant de l'association PEP 87 le contrat d'affermage prenant effet au 01 Novembre 2020 pour une durée de cinq ans soit jusqu'au 31 octobre 2025.
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget principal de la commune.

VOTE :	- POUR :	18
	- CONTRE :	0
	- BLANCS ou	0
	NULS :	

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 17 octobre 2020

- **Délibération N° 037-2020 : Création d'un poste d'attaché territorial à temps complet**

Le Conseil Municipal,

- Considérant la nécessité de créer un poste d'attaché territorial afin de pourvoir au recrutement d'un responsable des services,
- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu la Loi N° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la Loi N° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le Décret n° 2016-1798 du 20 décembre 2016 modifiant le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

- **Après en avoir délibéré,**

Décide :

- **DE CRÉER** à compter du 17.10.2020 un poste d'attaché territorial à temps complet,
- **QUE** l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,
- **DE COMPLÉTER** en ce sens, le tableau des effectifs de la collectivité,
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant au budget de la commune.

VOTE :	- POUR :	18
	- CONTRE :	0
	- BLANCS ou	0
	NULS :	

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 17 octobre 2020

- **Délibération N° 038-2020 : Fixation des tarifs périscolaires 2020-2021**

Le Conseil Municipal,

- Considérant la crise sanitaire liée à la propagation du virus Covid-19 et les difficultés qu'elle a occasionnées,
- Se voit proposer de maintenir les tarifs du restaurant scolaire, de la garderie scolaire et du service d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) pour les mercredis après-midi et les sorties ponctuelles pour l'année scolaire 2020/2021 à l'identique de ceux votés pour l'année 2019/2020,

Après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** d'approuver les tarifs pour les services périscolaires tels que présentés en annexe.

ANNEXE

Libellé	Année scolaire 2019/2020	Année scolaire 2020/2021
RESTAURANT SCOLAIRE		
RÉSIDENTS DE LA COMMUNE		
Ecole maternelle - Forfait mensuel	32,74 €	32,74 €
Ecole élémentaire - Forfait mensuel	34,78 €	34,78 €
NON-RÉSIDENTS DE LA COMMUNE		
Ecole maternelle - Forfait mensuel	40,81 €	40,81 €
Ecole élémentaire - Forfait mensuel	43,37 €	43,37 €
TARIFS AUTRES		
Repas exceptionnel (prix par jour)	3,45 €	3,45 €
Repas personnel résidant (prix par jour)	5,00 €	5,00 €
Repas autre personne extérieure (prix par jour)	8,50 €	8,50 €
GARDERIE SCOLAIRE		
RÉSIDENTS DE LA COMMUNE		
Forfait journée – Matin et soir – famille avec 1 enfant	3,15 €	3,15 €
Forfait journée – Matin et soir – famille ayant au moins 2 enfants	2,99 €	2,99 €
Matin ou soir	2,24 €	2,24 €
NON-RÉSIDENTS DE LA COMMUNE		
Forfait journée – Matin et soir – famille avec 1 enfant	3,81 €	3,81 €
Forfait journée – Matin et soir – famille ayant au moins 2 enfants	3,61 €	3,61 €
Matin ou soir	2,72 €	2,72 €
ALSH (mercredis après-midis en période scolaire)		
TARIFS POUR LE 1^{er} ENFANT D'UNE FAMILLE		
Quotient familial jusqu'à 800,99 €	6,00 €	6,00 €
Quotient familial compris entre 801,00 € et 1 200,99 €	7,00 €	7,00 €
Quotient familial à partir de 1 201,00 €	8,00 €	8,00 €
TARIFS À PARTIR DU 2^{ème} ENFANT D'UNE FAMILLE		
Quotient familial jusqu'à 800,99 €	4,00 €	4,00 €
Quotient familial compris entre 801,00 € et 1 200,99 €	5,00 €	5,00 €
Quotient familial à partir de 1 201,00 €	6,00 €	6,00 €
REPAS DU MERCREDI MIDI (uniquement pour les enfants inscrits à l'ALSH)		
Prix unique	2,00 €	2,00 €
SORTIES PONCTUELLES		
Prix unique par sortie concernée	- €	- €
Activités organisées sur le territoire de la commune	5,00 €	5,00 €
Activités organisées en dehors du territoire de la commune		
- Tarif pour le 1 ^{er} enfant d'une famille	15,00 €	15,00 €
- Tarif à partir du 2 ^{ème} enfant d'une famille	10,00 €	10,00 €

VOTE :	- POUR :	18
	- CONTRE :	0
	- BLANCS ou	0
	NULS :	

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 17 octobre 2020

- **Délibération N° 039-2020 : Demande de subvention dans le cadre de l'acquisition d'un système intégré de gestion des bibliothèques (SIGB)**

Le Conseil Municipal,

- Prend connaissance du projet d'acquisition d'un système intégré de gestion des bibliothèques (SIGB),
- Prend connaissance que ce projet a été proposé pour faire évoluer l'offre de services de la bibliothèque municipale qui dispose aujourd'hui d'un système de fonctionnement très limité qui semble ne plus correspondre aux attentes des utilisateurs,
- Se voit préciser que des devis ont été établis, suite à une opération de sourcing,
 - par la société Decalog pour la partie déploiement de la solution informatique pour un montant de 3 200€ HT – 3 600€ TTC
 - par la société BSI pour la partie achat de matériel informatique pour un montant de 875€ HT – 1050€ TTC.
- **Après en avoir délibéré,**

Décide

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à valider les devis précités,
- **DE DEMANDER** officiellement auprès des services de l'Etat, une subvention permettant de mener à bien le projet cité ci-dessus.
- **DE DEMANDER** officiellement auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Vienne, une subvention permettant de mener à bien le projet cité ci-dessus.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre du projet.

VOTE : - POUR : **18**
 - CONTRE : **0**
 - BLANCS ou **0**
 NULS :

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 17 octobre 2020

• **Délibération N° 040-2020 : Créances irrécouvrables 2020**

Le Conseil Municipal,

- Se voit proposer, par M. Le Trésorier de la Commune, un état des créances admises en non-valeur dont la liste est la suivante :

Inconnue	2014	R-80-145	SARU Damien	78,48 €	Combinaison infructueuse d'actes
Inconnue	2014	R-84-148	SARU Damien	194,90 €	Combinaison infructueuse d'actes
TOTAL				273,38 €	

- Se voit rappeler qu'en vertu des dispositions réglementaires, le recouvrement des créances relève de la compétence du comptable public. Il doit procéder aux diligences nécessaires à cette fin.

Lorsque les procédures engagées n'ont pu aboutir au paiement de ces créances, celles-ci sont déclarées irrécouvrables et font l'objet d'une écriture en perte comptabilisée à l'article « 6541 – Créances admises en non-valeur » à l'appui de la décision du Conseil Municipal.

- **Après en avoir délibéré,**

DÉCIDE,

- **D'ADMETTRE** en non-valeur les créances irrécouvrables figurant dans le tableau ci-dessus ;
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires à l'article 6541 du budget principal 2020.

VOTE : - POUR : **18**
 - CONTRE : **0**
 - BLANCS ou **0**
 NULS :

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 17 octobre 2020

- **Délibération N° 041-2020 : Désignation d'un représentant à la CLECT**

A la suite du renouvellement des délégués communautaires, il est nécessaire de décider de la composition de la Commission Locale d'Evaluation Charges Transférées (CLECT) de Limoges Métropole.

En effet, L'article 1609 nonies C – IV du Code général des impôts prévoit qu'il est créé entre l'établissement public de coopération intercommunale soumis aux dispositions fiscales du présent article et les communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges.

Cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

A la suite des dernières élections municipales, la commune de Bonnac-la-Côte doit désigner un représentant.

Le Conseil Municipal,

- **Après en avoir délibéré,**

DÉCIDE,

- **DE DÉSIGNER** M. BRUNAUD Claude, Maire, pour représenter la commune à la Commission Locale d'Evaluation Charges Transférées (CLECT) de Limoges Métropole.

VOTE :	- POUR :	18
	- CONTRE :	0
	- BLANCS ou	0
	NULS :	

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 17 octobre 2020

COMPTE-RENDUS DU TRAVAIL DES COMMISSIONS MUNICIPALES :

- **Commission Affaires Générales, Finances, Ressources Humaines et Prospectives :**

Un outil de programmation pluriannuelle des projets a été présenté qu'il faudra mettre à jour régulièrement.

Un point d'étape budgétaire a été effectué. Le budget suit son cours, les prévisions ne seront pas dépassées. Le fonds de roulement est plus faible que l'année précédente car l'investissement a été plus important. Des recettes seront perçues sur les années à venir (subventions en attente et retours de TVA).

Un rendez-vous a été pris au CD87 afin de recueillir des informations sur les possibilités de subvention sur les divers projets en cours. Il est important de solliciter les financeurs le plus tôt possible dans l'avancement du projet afin de prendre rang et de construire le projet en fonction des possibilités financières.

- **Commission Communication, Attractivité, Développement, Vie Associative, Culturelle et Sportive :**

Le SIGB de la bibliothèque sera mis en place dans les semaines à venir.

Une réflexion a été menée sur la partie réglementation du marché gourmand car il est en pleine expansion et le besoin de réglementer apparaît. Une boîte mail a été ouverte : marchegourmand@bonnac-la-cote.fr pour recueillir les souhaits des exposants voire les utilisateurs afin d'améliorer l'organisation.

Une question est posée sur la gestion de la concurrence entre producteurs sur le marché. Les demandes ont été ciblées sur des offres complémentaires : le plus de produits diversifiés possibles. Il y a également une problématique d'espace de la place du marché. L'équilibre est compliqué à trouver. C'est pour cela que l'existence d'un règlement est importante, pour pouvoir amener la même réponse à tous.

Un planning a été envoyé aux associations afin qu'elles inscrivent leurs activités prévisionnelles. Le secrétariat compilera tout ça afin de fixer le planning définitif.

Un questionnaire a été envoyé aux associations utilisatrices de la Maison du Temps Libre pour faire remonter leurs besoins et leurs suggestions dans le cadre de la réflexion sur la rénovation prochaine du bâtiment.

Le projet de boucle cycliste sécurisée à proximité du Vélodrome est à l'étude. Il faut étudier quel tracé est le plus pertinent. L'idée est de discuter du projet avec les différentes fédérations concernées, mais également avec Limoges Métropole pour définir qui de la commune ou de la communauté urbaine porterait le projet.

- **Commission Infrastructures, Patrimoine, Réseaux, Travaux et Equipements :**

Dans la cour de l'école, un module sanitaire va être installé pour avoir 5 sanitaires supplémentaires et 6 lavabos. Les services techniques vont se charger de l'opération.

Le projet de chaufferie bois pour le groupe scolaire est bien entamé. Il reste l'étude du géomètre à produire pour étudier l'implantation de la chaufferie. Dans l'idéal, il faudrait que les travaux soient

finalisés pendant l'été afin que la chaufferie soit opérationnelle lors de la rentrée de septembre 2021. Elle alimentera le groupe scolaire et la bibliothèque.

La rénovation thermique de la MTL a été évoquée mais on attend les retours des utilisateurs pour aller plus loin dans la réflexion : agrandissement ou non, restructuration de l'existant. Le bilan énergétique de 2019 préconisait le remplacement des menuiseries, le remplacement de la chaudière et l'implantation d'un faux plafond.

Une réunion a été organisée avec Orange sur le déploiement de la fibre sur la commune. Tous les logements doivent être raccordables en décembre 2022 dernier délai. Les premiers foyers vont devenir éligibles au printemps 2021. Orange est responsable du déploiement sur tout le territoire de Limoges Métropole.

Une réunion a été organisée avec Limoges Métropole pour faire le point sur la compétence voirie. Les services techniques et le référent voirie de Limoges Métropole vont faire des propositions sur les voies qui auraient besoin de rénovation sur l'année 2021. Il faut prioriser selon l'état des routes et l'intensité du passage sur celles-ci. Monsieur le Maire explique que la communauté urbaine donne une dotation voirie annuelle, calculée selon le linéaire de voirie, l'état dans lequel les voies ont été transférées et l'investissement réalisé dessus. Pour 2021, la dotation voirie sera en principe égale à celle de 2020.

Le monument aux morts va être nettoyé en prévision de la cérémonie du 11 novembre.

- **Commission Service Public, Actions Sociales, Solidarité Intergénérationnelle, Petite Enfance, Jeunesse, Vie Scolaire et Proximité :**

La commission a suivi le projet de renouvellement de la délégation de service public.

- **Commission Urbanisme, Environnement, Cadre de vie, Développement Durable et Mobilités :**

Un point sur les demandes de révision d'urbanisme a été fait avec les services. Certaines ont une chance d'aboutir, il faut maintenant solliciter les services d'urbanisme de Limoges Métropole afin d'étudier plus en détail avec eux quelle procédure il faut suivre.

Une information concernant Télébus a été publiée, le service sera effectif à compter du 2 novembre.

QUESTIONS DIVERSES.

Il est demandé s'il serait possible d'avoir des abribus supplémentaires sur la commune pour les usagers des transports scolaires. Monsieur le Maire répond que la commune va relayer le besoin auprès des organisateurs des transports scolaires.

La séance est levée à 22h05.